

Ville de **Sarrebourg**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2017/114

en date du 24 novembre 2017
convoqué le 17 novembre 2017

Sous la présidence de Monsieur **Alain MARTY**, Maire, se sont réunis :

MM. Camille ZIEGER, Jean-Charles THIS, Mme Louiza BOUDHANE, M. Roland KLEIN, Mme Bernadette PANIZZI, M. Jean-Marc WEBER, Mmes Sandrine WARNERY, Chantal FREUND, Monique PIERRARD, Sylvie FRANTZ, M. Philippe SORNETTE, Mme Patricia PAROT, MM. Jean-Luc LAUER, Fabien DI FILIPPO, Laurent MOORS, Patrick LUDWIG, Mme Annie CANFEUR, M. Brice TASKAYA, Mme Sandrine WELSCH, M. Robert HAQUET, Mme BRANDL-FREY Françoise, M. Stéphane PASTURAUD, Mme Hélène LINDENMANN, M. Jean-Yves SCHAFF, Mme Nurten BERBER-TUNCER, M. Jean-Marie BRICHLER, Mme Marie-Catherine RHODE-PELTE, MM. Bernard BRION, Nicolas VIDAL.

Absents excusés : Mme Virginie FAURE qui donne procuration à Mme Chantal FREUND
M. Manuel SIMON qui donne procuration à Mme Nurten BERBER-TUNCER
M. Jean-Michel SASSO

Assistaient à la séance : M. Christophe DAUFFER, Directeur Général des Services
M. Jean-Marc MOREL, Directeur des services techniques
Mme Chantal LOMBARD, Chef du service des finances
Mme Stéphanie DESPINOIS, Chef du service ESC
M. Cédric TIERCELIN, Chef du service de l'urbanisme
Mme Catherine HUBER, Direction générale
La presse locale : le Républicain Lorrain

Secrétaire de séance : M. Fabien DI FILIPPO



TARIFS D'OCCUPATION ET FACTURATION DES CHARGES **LIEES A L'OCCUPATION DES HALLES DU MARCHE**

Le règlement du marché de détails et des halles de la ville de Sarrebourg (modifié par arrêté municipal du 8 novembre 2017) précise que l'occupation d'un emplacement au sein des halles donne lieu au paiement d'un droit de place pour occupation du domaine public et de droits annexes pour services rendus (électricité, eau).

Sur ce fondement, la ville de Sarrebourg procède à la facturation d'une redevance pour l'occupation des halles et à la facturation des fluides selon les modalités ci-après décrites :

OCCUPATION DES HALLES

Type	Mode d'occupation	Mode de facturation	Tarif €	Facturation droits annexes
Grand local sous arcade	Permanent	Redevance trimestrielle	680,00	Forfait 20€ + fluides au réel
Local sous arcade	Permanent	Redevance trimestrielle	450,00	Forfait 20€ + fluides au réel
Emplacement central	Permanent	Redevance trimestrielle	280,00	Forfait 25€
Demi-emplacement central	Permanent	Redevance trimestrielle	140,00	Forfait 25€
Emplacement central	Occasionnel	Journalier au ml	2,50	-

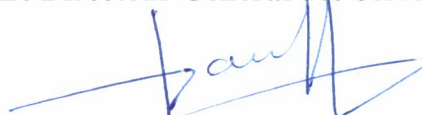
La facturation interviendra à partir de l'année 2018.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 17 novembre 2017, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver les tarifs de facturation d'une redevance pour l'occupation des halles et de la facturation des fluides à partir de l'année 2018 tels que proposés ci-avant,

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Sarrebourog, le 28 novembre 2017
Pour le Maire,
Le Directeur Général des Services,**



Christophe DAUFFER